

URSULA SCHULZE-ABOUBACAR, REPRÉSENTANTE DU HCR À RABAT

“Les autorités tardent à régulariser les demandeurs d’asile syriens”

La Journée mondiale du réfugié 2014 a été l’occasion de se pencher sur la situation des demandeurs d’asile, notamment les Syriens. Le point avec la représentante du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au Maroc.

PROPOS RECUEILLIS PAR MAROUANE KABBAJ

Maroc Hebdo: Comment évaluez-vous la situation à l’occasion de la journée mondiale du réfugié ?

Ursula Schulze-Aboubacar: Nous célébrons, le 20 juin de chaque année, la Journée mondiale pour rappeler le sort des réfugiés. Malheureusement, au lieu que le nombre des réfugiés diminue, il ne fait qu’augmenter. Cette année, les déplacements forcés ont dépassé 51 millions de personnes pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, dont plus de 10 millions de réfugiés. Le plus grand nombre de réfugiés sont les Afghans.

Mais cette hausse par rapport à 2012 (+6 millions) est principalement liée à la guerre en Syrie, qui a généré 2,5 millions de réfugiés et 6,5 millions de déplacés internes. Les réfugiés syriens sont plus de 1 million uniquement au Liban. La plupart d’entre eux restent dans les pays voisins: Liban, Jordanie, Turquie, Irak... Il faudrait qu’il y ait plus de solidarité et de partage du fardeau.

On ne peut pas accepter que tout le poids

de la protection des réfugiés soit assuré par les pays limitrophes.

Qu’en est-il du Maroc ?

Ursula Schulze-Aboubacar: Il y a eu beaucoup d’enthousiasme au mois de septembre 2013, rapidement rattrapé par la réalpolitik. Je m’explique. Depuis 2007 et jusqu’à l’année dernière, les réfugiés étaient reconnus par le HCR, qui leur assure la protection. Le grand changement qui a eu lieu en septembre 2013, c’est quand S.M. le Roi a annoncé la nouvelle politique migratoire et a demandé une législation par rapport aux trois questions d’asile, d’immigration et de la traite de l’Homme.

Le projet de loi sur l’asile est actuellement au niveau du SG du gouvernement. En attendant, tous les réfugiés qui ont été reconnus par le HCR ont été également reconnus par les autorités marocaines par une commission ad hoc en attendant l’établissement par le département des Affaires étrangères des nouveaux mécanismes de détermination du statut de réfugié. Les derniers réfugiés reconnus par cette commission l’ont été en décembre 2013. Ils étaient 550 réfugiés. C’est un grand pas. D’autant plus que cette carte donne accès à une carte de résidence, et, par conséquent, à l’éducation, à la santé...

Que s’est-il passé après ?

Ursula Schulze-Aboubacar: Ce qui était

convenu avec le gouvernement, c’est de régulariser les demandeurs d’asile syriens qui étaient enregistrés auprès du HCR. Actuellement, ils sont au nombre de 1.200. Nous nous sommes mis d’accord avec les autorités pour qu’elles leur accordent la protection temporaire. Mais on attend toujours l’application de cette décision. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement n’a toujours pas accordé la protection temporaire aux demandeurs d’asile syriens, qui sont toujours en attente.

Il était aussi prévu qu’une fois les Syriens régularisés, la prochaine étape serait que le HCR et le gouvernement se chargent ensemble de la détermination du statut des réfugiés. Nous étions prêts à accompagner les autorités pour apprendre la procédure. On s’était mis d’accord en février 2014 d’avoir cette approche mixte.

Les autorités marocaines ont-elles tenu leurs promesses ?

Ursula Schulze-Aboubacar: Depuis, pas de nouvelle. L’attente a trop duré. Avant, c’était le HCR qui s’occupait de l’enregistrement et de la détermination du statut de réfugié. Les autorités nous ont promis que la loi sur l’asile va passer durant la session d’avril du Parlement. Les choses traînent depuis, et la procédure de détermination du statut des réfugiés est par conséquent bloquée en l’absence de mécanismes de transition. Il n’y a pas eu d’évolution ni par rapport aux Syriens ou l’approbation de la loi sur l’asile ni pour les mécanismes conjoints entre le HCR et les autorités. Nous continuons d’enregistrer les demandes et d’octroyer un certificat de demandeur d’asile qui doit être renouvelé mensuellement.

Est-ce suffisant ?

Ursula Schulze-Aboubacar: Ce certificat est un document officiel, qui les protège contre l’expulsion. Mais ce n’est pas suffisant. Il faut chercher à savoir si cette personne n’est pas persécutée par les autorités de son pays ou par une autre partie, et donc si elle a besoin d’une protection internationale. Selon les expériences que nous avons au Maroc, il y a moins de 10% des demandeurs d’asile qui sont reconnus comme réfugiés. Si on parle aujourd’hui de 2.500 de demandes d’asile (congolais,

ivoiriens...), en dehors des 1.200 syriens, il y aura, à la fin, seulement 250 réfugiés.

Comment ces demandeurs d’asile syriens parviennent-ils au Maroc ?

Ursula Schulze-Aboubacar: Pour arriver au Maroc, ils passent par l’Algérie. Malgré que la frontière soit fermée des deux côtés, il y a toujours certains passeiros.

Quelle sera votre réaction face à ce blocus ?

Ursula Schulze-Aboubacar: On attend la suite par rapport à la protection temporaire des Syriens et la commission mixte. Il est important d’avoir des mécanismes de transition. Et c’est là où le bât blesse aujourd’hui. Il faut continuer de voir avec le ministre des Affaires étrangères, car sans lui il n’y a pas de décision. Malheureusement, l’agenda du ministre est chargé. Mais cela ne peut pas continuer comme ça. Je suis en train de réfléchir, au cas où la situation perdure, à l’éventualité de s’octroyer de nouveau le droit de délivrer la carte de réfugié, comme avant.

Que pensez-vous de la nouvelle politique migratoire ?

Ursula Schulze-Aboubacar: C’est un grand pas en avant. Mais il faut que les mécanismes soient clairs. Par exemple, on ne sait quel sort sera réservé aux personnes qui ne seront pas régularisées. On sait que sur 15.000 dossiers, près de 1.500 cas seulement ont été régularisés. Cette semaine, il y a eu un deuxième recours. On ne sait

pas comment va se passer le recours. Il y a pas mal de questions qui restent suspendues. Je sais que le ministère de l’Intégration est en train de développer

une stratégie d’intégration nationale. Il y a la volonté, mais pour que ce soit un succès, il faut être très vigilant et avoir les moyens de ses ambitions. Car, concernant les enfants mineurs, il faut avoir des structures dédiées pour les insérer. Il faut tout de même être patient parce que c’est une petite structure qui a été mise en place. Ce qu’il faudra savoir, c’est si le Maroc va devenir un pays de finalité pour ses migrants ou s’il restera un pays de transit, tout dépendra de comment cette intégration va se dérouler.

On ne peut que gagner du brassage interculturel, lequel a fait avancer beaucoup de pays en commençant par les Etats-Unis. L’intégration des Syriens est plus facile. En revanche, pour les Subsahariens, le problème du racisme existe. Dans tous les pays de l’Afrique du Nord ou en Europe, le racisme existe et il faut le combattre par la force de la loi ■

“Je suis en train de réfléchir, au cas où la situation perdure, à l’éventualité de s’octroyer de nouveau le droit de délivrer la carte de réfugié.”

